



TROP C'EST TROP

- ✓ Depuis maintenant un an Kéolis Dijon fait mine de vouloir remettre de l'ordre dans les services en mettant des sanctions à "Tout VA"
- ✓ Qu'en est-il exactement :
 - Certaines sont justifiées.
 - D'autres le sont moins voire pas du tout.
- ✓ Nous avons entamé une procédure de prud'hommes qui suit son cours.
 - En juillet 2012 une conciliation a essayé de se réaliser mais n'a pas abouti. En effet l'avocat de l'entreprise essayait maladroitement de défendre les positions de Kéolis Dijon. Nous leur avons rappelé dans l'affaire qui nous oppose entre Mr Glotoff et Kéolis Dijon qu'une jurisprudence existait et qu'ils n'avaient pas à se mettre dans la vie privée comme il le faisait. Le juge leur a rappelé la même obligation.
 - Vu la non conciliation, le juge a décidé d'une audience le 8 novembre prochain et jugement sur le champ.
- ✓ Dernièrement Mr Bourdier Thierry a été sanctionné pour des faits qui lui ont été reprochés. Une fois de plus Kéolis Dijon se trompe de cible. Qu'attends t-on aussi pour sanctionner les personnes fauteuses de troubles qui font dégénérer les débats? Mr Bourdier s'est vu infliger 5 jours de mise à pied alors que lui-même est harcelé par ces autres personnes !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!! QUE FAIT L'ENTREPRISE !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!! Souhaite t- elle une scission complète des salariés qui nuira au bon fonctionnement des services?

Nouveau Fascicule d'hiver 2012/2013

- ✓ Un nouveau fascicule hiver vient de sortir et l'on y voit du grand n'importe quoi. Le CHSCT nous écrit pour dire que Kéolis Dijon a fait ce qu'elle voulait et qu'il n'y pouvait rien car la mise en place s'est fait sans leur accord.
- ✓ Certes mais pourquoi n'ont-ils pas lancé vers tout les salariés un mouvement de gronde pour signaler cet état de fait. Il laisse faire des services qui ne veulent rien dire.

Prenons divers exemples :

- 6 Services en deux fois (bus) le samedi.
- 2 services en deux fois (Tram T1) le samedi, dont un avec le temps max autorisé (8h26 TTE).
- 5 services en deux fois (Tram T2) le samedi, (2202 et 2204 faut se les fader)
- Nombre de services en deux fois démultiplié.
- Services R2 bus, 10 samedi travaillés sur 16 (Oups !!!!!!!!!!!), dont un samedi de repos sur 7 de suite.
- Temps de trajets forfaitisés à 15mn (Par exemple : pour aller à Quetigny avenue de bourgogne, il faut minimum 45Mn).
- Services sur T2 (2202 et 2204), (même si non mis en route en septembre de 4h du matin à 16h00 bonjour la vigilance !!!!)
- Et les temps de parcours tramways que nous ne connaissons pas exactement, d'après ce que nous entendons il faudrait 25 Mn pour faire "Dijon Gare"- "Quetigny Centre". Impossible d'après nos sources.

A vous de juger de ce que nous devons faire à la rentrée pour expliquer notre mécontentement. Nous vous dirons ce que nous en pensons vers mi août. Laisser nous vos souhaits et impression sur notre mail ci-dessous

equipecfdt@cfdtdivia.net